

[Thérapeutique](#)[Conseils](#)[Business](#)[Profession](#)[Formation](#)[Préparateur](#)[Accueil](#) > [Profession](#) > [Socioprofessionnel](#) >**Économie officinale : c'est quoi la politique des « petits pas » de l'Assurance maladie ?****SOCIOPROFESSIONNEL**  Réservé aux abonnés

Économie officinale : c'est quoi la politique des « petits pas » de l'Assurance maladie ?

Publié le 10 mars 2025 | modifié le 11 mars 2025

Par [Christelle Pangrazzi](#)

Partager



Mettre en favori

Depuis plusieurs années, l'Assurance maladie met en place des mesures progressives pour soutenir l'économie des officines et limiter les fermetures.

Revalorisation des honoraires, aide aux pharmacies en difficulté,

évolution vers une rémunération moins dépendante des volumes... Ces ajustements suffiront-ils à garantir la pérennité du réseau officinal ?

« Nous avançons progressivement, mais toujours avec un objectif précis : préserver l'accès aux soins dans les territoires fragilisés », affirme Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam), lors du débat *La Convention pourra-t-elle sauver les comptes de l'officine* organisée le samedi 8 mars 2025 à PharmagoraPlus

Un soutien financier ciblé

L'avenant conventionnel en vigueur depuis janvier prévoit entre autres :

- une revalorisation des honoraires à l'ordonnance : + 10 centimes ;
- une aide annuelle de 20 000 € pour les pharmacies en difficulté, notamment en zones rurales et semi-urbaines ;

« Cette aide constitue une mesure anti-désertification, car préserver les pharmacies est essentiel pour garantir l'accès aux

soins », insiste Marguerite Cazeneuve.

Ces ajustements peuvent-ils se révéler suffisants. Depuis dix ans, la France a perdu près de 2 500 pharmacies, principalement en milieu rural. *« 20 000 €, c'est dérisoire face aux conséquences économiques de la disparition d'un médecin local. Si une pharmacie voit son activité chuter de 30 %, elle devra fermer, quoi qu'il arrive. Les pharmaciens attendent une reconnaissance financière concrète de leurs nouvelles missions, pas des mesurette »*, estime Pierre-Olivier Variot, président de l'USPO.

Une équation économique intenable

L'augmentation des charges et l'inflation fragilisent les officines. *« L'excédent brut d'exploitation (EBE) n'a progressé que de 5 % en dix ans, alors que les charges ont bondi de 25 % »*, rappelle le cabinet d'experts-comptables CGP.

Résultat : les fermetures s'accélèrent. *« La vice-présidente du tribunal de Nanterre (Hauts-de-Seine) m'a contacté, inquiète du nombre inédit de cessations d'activité. C'est un signal d'alarme qu'on ne peut plus ignorer »*, souligne Pierre-Olivier Variot

Sortir de la dépendance aux volumes : un enjeu clé

Depuis cinq ans, la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) mène une politique de déprescription visant à réduire le déficit de la Sécurité sociale (-15 milliards d'euros) et à limiter l'impact environnemental du système de santé.

« Cette convention valorise les actes professionnels, sans toucher aux marges ni aux horaires. L'enjeu est désormais de transformer le métier, en passant d'un modèle fondé sur les volumes à une rémunération basée sur les actes », souligne Philippe Besset, président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF).

Une transition que Pierre-Olivier Variot juge incontournable. *« Nous devons sortir de la dépendance aux volumes. La rémunération des pharmaciens doit s'aligner sur leurs compétences et non sur la quantité de boîtes vendues. Tant que ce modèle restera dominant, l'économie de l'officine restera fragile »*, estime-t-il.

« Pour la première fois depuis leur instauration, les honoraires de dispensation enregistrent une baisse de 1,85 %. Il y a

clairement une diminution des volumes et de la fréquentation des pharmacies », observe Bastien Legrand, président du cabinet CGP.

Si l'idée d'un honoraire basé sur l'ordonnance plutôt que sur la boîte est évoquée, sa mise en place risque d'être délicate et de soulever des tensions.

Un modèle économique sous pression, mais des améliorations en vue

Le constat est sans appel. Selon le cabinet CGP, l'excédent brut d'exploitation (EBE) des officines a reculé de 10 000 € en moyenne en 2023, avec une baisse pouvant atteindre 11 % pour celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à un million d'euros.

Si Philippe Besset partage cette inquiétude, il reste néanmoins optimiste quant aux améliorations que l'avenant économique apportera aux officines. *« Ces chiffres ne me surprennent pas, ils me consternent. Mais les mesures mises en place vont progressivement améliorer la situation. Nous aurons la réponse avec le bilan 2026. Janvier a été un mois exceptionnel en raison de l'épidémie de grippe, mais il faudra attendre plusieurs mois pour évaluer l'impact réel des mesures. »*

Des petits pas vers un grand saut ?

Depuis cinq mois, l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) réclame l'ouverture d'un nouvel avenant économique pour revoir ces enjeux et obtenir des revalorisations plus significatives. « *La simplification administrative est également une priorité absolue pour réduire la charge de travail des pharmaciens* », souligne Pierre-Olivier Variot.

L'actuelle politique des petits pas mise en place par la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) permettront-elles le grand rebond de l'économie officinale de demain ?

Marguerite Cazeneuve : "L'officine ...



— À LIRE AUSSI : —

- › Financiarisation, maillage,
monopole : l'Assurance maladie,
meilleure alliée des pharmaciens ?

Assurance maladie (Ameli - CNAM)

Convention pharmaceutique

Politiques de santé

Santé publique

Syndicats
